

- (1) Exemple de mensualité pour un appartement 3 pièces de 202 700€ TTC, lot 5012 de 61,77m² habitables + 4.92 m² de balcon, avec un parking simple en sous-sol, situé au premier étage de la résidence « Symphonie » à Evry (91), selon stock disponible.

Exemple représentatif d'un financement pour l'achat d'un appartement neuf en zone A pour 202 700 € (hors frais de notaire, garantie, de dossier bancaire ou de courtage), avec 81 080 € de prêt à taux zéro sur 25 ans dont 15 ans de différé et un prêt amortissable à taux fixe de 121 620 € sur 25 ans à 1,75% (Sur la base d'un ménage composé d'un couple avec un enfant et un revenu fiscal de référence n-2 de 25 380€, complément d'info 0% accordé par un établissement bancaire partenaire de Vousfinancer sous conditions). Taux effectif global : 1,75% (hors assurance emprunteur et garanties obligatoires) - Soit 300 mensualités de 736.29 € - Coût total du crédit 18 187 € - Selon le barème en vigueur en décembre 2018 et sous réserve d'acceptation du dossier par l'établissement prêteur. VousFinancer est une marque de Réponse Financement, courtage en prêts immobiliers et en assurances. Siège social : 36 E rue des vingt Toises 38950 Saint Martin Le Vinoux. Tél. 04 76 19 05 37. www.vousfinancer.com. SAS au capital de 400 000 €. RCS Grenoble 480 188 176, N° Orias 08044114 / Agence de Corbeil-Essonnes franchisée du réseau Vousfinancer immatriculé au RCS Evry n° 451433726 – SARL Investimmo Conseil Finance au capital de 8000 € - Adresse et siège social : 16 avenue Darblay 91100 Corbeil-Essonnes – APE 6619B. Courtier en crédits immobilier et en assurance immatriculé au registre de l'orias (www.orias.fr) sous le n° 07 025 670. Responsabilité Civile Professionnelle conforme aux articles L.512-6 du Code des assurances et L519-3-4 du Code monétaire et financier. Membre de l'Association professionnelle des intermédiaires en crédits (APIC). Vous bénéficiez d'un délai légal de réflexion de 10 jours. Lorsque la vente est subordonnée à l'obtention d'un prêt et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées par l'acquéreur. Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par nos partenaires bancaires. Retrouvez tous nos partenaires bancaires sur www.vousfinancer.com